



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2024 – 54 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA METROPOLE DE LYON – APPEL A PROJETS COMMUNAUX – ILOTS
MULTISPORT INCLUSIF EN LIBRE ACCES - TRAVAUX DE RENOVATION AU
STADE BASSET**

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°D 2022/01 en date du 27 mai 2020 portant visa préfectoral du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Considérant que la Ville de Tassin La Demi-Lune s'est engagée dans un projet de rénovation du stade Basset pour un montant total estimé à 700 000 € H.T. ;

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projets lancé par la Métropole de Lyon en matière d'aides à l'investissement pour l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de Métropole de Lyon en vue de financer une partie du projet du stade Basset dont le coût est estimé à 700 000 € HT.

En raison du taux de subventionnement de 40 % maximum avec un plafond de 250 000 € par dossier imposé par la Métropole de Lyon, du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport et du respect de la règle d'auto financement de 20 %, la Ville sollicite une subvention à hauteur de 250 000 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le / 6 JUIN 2024

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin La Demi-Lune
Conseiller de la Métropole de Lyon



Accusé de réception en préfecture *
069-216902445-20240606-DC-2024-54
Date de réception préfecture : 06/06/2024